

Des films

Une sale affaire

Florence Boité

Volume 3, numéro 3, décembre 1982, janvier 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/34999ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boité, F. (1982). Compte rendu de [Des films / *Une sale affaire*]. *Ciné-Bulles*, 3(3), 9–9.

Des films

UNE SALE AFFAIRE

France, 1980, 93 min., couleurs, 35mm.

Le premier long métrage d'Alain Bonnot. Il a également travaillé comme assistant de Bernardo Bertolucci, Étienne Périer, André Cayatte, Michel Vianey, Jacques Demy et Fred Zinnemann. Quelques scénarios écrits parallèlement à son travail de premier assistant n'ont pas abouti.

Histoire policière sur le démantèlement d'une filière de trafiquants de stupéfiants. Elle nous relate des faits vrais sous l'angle de la fiction. Le scénario met en relation trois personnages: le maire de la ville qui est suspecté, Hélène secrétaire à la mairie et le commissaire Novak.

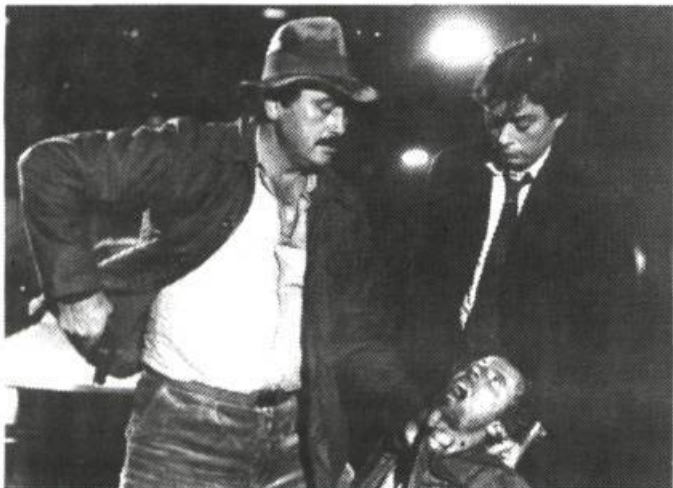
Novak fait la cour à Hélène en vue d'obtenir des renseignements sur la mairie et pris par son propre jeu, finit par lui dévoiler son plan. Hélène refuse de prendre un dossier à la mairie, jusqu'au jour où, peinée de voir l'ami de sa soeur aux prises avec des problèmes d'accoutumance à la drogue, traquée, elle décide de collaborer avec le commissaire.

Trois niveaux dans l'histoire:

- Démantèlement d'un trafic de drogue par la police
- Relations sentimentales du commissaire et d'Hélène
- Difficultés personnelles d'Hélène avec son mari.

Les trois grands thèmes ne s'harmonisent pas toujours. En contrepartie, des effets techniques, psychédéliques et stroboscopiques qui, somme toute, me font dire que ce n'est pas un mauvais film.

F.B.



Une sale affaire.

Mise au point

Pas de parallélisme entre deux "parallèles"

La position de l'A.C.P.Q. face au rapport Fournier est maintenant connue. En résumé, l'Association considère que la situation du cinéma au Québec y est bien analysée et que les recommandations sont dans l'ensemble conséquentes avec l'analyse. Elle est donc globalement favorable au rapport, particulièrement en ce qui a trait aux cinémas parallèles. (Par ailleurs, le communiqué de l'Association précisait que l'étude plus approfondie du rapport pourrait éventuellement aboutir à une position plus nuancée).

Voilà pour les cinémas parallèles, c'est-à-dire l'Association des cinémas parallèles du Québec. Il va de soi que cette prise de position, comme tout ce que l'Association pourra faire à l'avenir, n'engage qu'elle seule: sur le plan légal, elle n'a rien à voir avec le Cinéma Parallèle de la rue St-Laurent de Montréal, qui n'est pas membre de l'A.C.P.Q. Nous respectons le droit de la direction de ce cinéma de s'exprimer contre le rapport Fournier. Les raisons sous-jacentes à cette différence de points de vue mériteraient un débat auquel **Ciné-Bulles** pourrait servir de lieu. À suivre.

J.P.

Le rapport Fournier

Nous vous avons promis de vous présenter quelques extraits pertinents du rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel, rapport intitulé "Le cinéma: une question de survie et d'excellence" (Éditeur du Québec, 1982). Les voici (reproduits avec l'autorisation de l'Éditeur officiel du Québec).

"Le commerce du cinéma est organisé à travers le monde en vastes réseaux de distributions que dominent quelques compagnies américaines que l'on nomme les Majors, si puissantes qu'à peu près aucun pays occidental ne réussit à échapper à leur hégémonie.

Face à cette marée américaine qui occupe au moins 30% et parfois jusqu'à 95% du temps-écran dans les pays européens, le cinéma allemand n'occupe que 13% du temps-écran en Allemagne même, le cinéma néerlandais 9% au Pays-Bas, le cinéma britannique 8% en Angleterre et le cinéma suédois 7% en Suède. Seules les cinématographies italienne et française réussissent à occuper respectivement 40 et 50% du temps-écran sur leur territoire, mais ceci au prix d'investissements massifs de l'État avec l'appui d'une législation astucieuse, hautement sophistiquée, instaurée il y a un demi-siècle et adaptée constamment depuis lors.

En contrepartie, jusqu'à tout récemment, ces mêmes sociétés américaines ont pratiqué un protectionnisme de